



**Compte-rendu**  
**GROUPE DE TRAVAIL**  
**CULTURE**  
*Du 24 janvier 2008*  
à Gerbéviller

**Étaient présents :**

*Mesdames :* Marie-France LOPPION (Frambois), Jeanne Odile HAGNIEL (Seranville)

*Messieurs :* Pascal BURGAIN (Magnières), Bruno PERRIN (Moyen), Francis MARCHAND (Xermaménil), Yann LOPPION (Frambois), Pascal DURAND (Foyers Ruraux), Laurent GELLENONCOURT (Xermaménil)

**Excusés :** Mesdames Edwige PIEROT (F.O.L), Andrée STOECKLIN (Gerbéviller) et Monsieur Yves RICHEZ (Moyen)

\* \* \*

En préambule de la réunion, une discussion s'engage sur la prochaine rencontre qui se déroulera le 7 février au sujet de la définition d'un lieu culturel. Une réunion des Maires du canton aura lieu à la même heure. Le groupe de travail décide cependant de maintenir cette date. Pascal BURGAIN et Pascal DURAND ne pourront pas être présents.

1. **Examen des dossiers « culture »**

> La discussion s'engage sur les **projets théâtre liés à la Convention de Développement Culturel** (CDC). Un week-end de formation est encore disponible pour un territoire désireux d'accueillir le programme. Ce programme avait été envoyé au Foyer Rural de Gerbéviller, mais aucune suite ne semble avoir été donnée à la proposition. Le montant restant à la charge du porteur de projet peut en être à l'origine.

> Sur le fonds, les membres du groupe remarquent que la **participation aux réunions de la CDC** pose problème. Les personnes qui y sont conviées ne sont en effet pas forcément mandatées par les intercommunalités et s'engagent parfois sur des éléments qu'elles ne maîtrisent pas. Un projet de résidence d'artistes a ainsi été mis en place à Vaucourt en lien avec la CDC, mais la Communauté de Communes n'a pas suivi les organisateurs. L'aide de la CDC étant conditionnée par la participation de la Communauté de Communes, le projet n'a pas pu aboutir.

Il serait donc important que les représentants d'un territoire puissent être également les représentants de l'intercommunalité correspondante. En ce qui concerne la Communauté de Communes de la Mortagne, le problème ne se pose pas car les représentants aux réunions de la CDC appartiennent aux groupes « culture » ou « lecture publique » de la Communauté de Communes.

> Un bilan du « **Noël dans la rue** » des « amis de l'orgue de Gerbéviller » est ensuite réalisé par Jeanne-Odile HAGNIEL. La crèche réalisée pourra être remontée dans une autre commune en 2008. Au total, 12 jeunes de 15 ans venant de Gerbéviller, Frambois, Moyen, Essey-la-Côte, Xermaménil et Magnières ont participé à l'opération, qui a coûté 728,72 €, aidés à 80 % par la Communauté de Communes. Les membres du groupe reconnaissent l'intérêt de cette opération auprès des jeunes du territoire qui ont participé.

> 2 projets de l'association des « amis de l'orgue » sont présentés :

- **2 concerts gratuits de « la route des orgues »** du Lunévillois : dans le cadre de « la route des orgues », l'association organise 2 concerts d'été avec le plan de financement prévisionnel suivant :

*Budget prévisionnel* : 1 526,44 €  
*Subvention CDC (CG54)* : 610,57 € (40 %)  
*Subvention CCM* : 610,57 € (40 %)  
*Fonds propres* : 305,30 € (20 %)

- **3 concerts gratuits hors « route des orgues »**, en avril, octobre et décembre, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

*Budget prévisionnel* : 2 642 €  
*Subvention Gerbéviller* : 500 € (18,92 %)  
*Subvention CCM* : 1 321 € (50 %)  
*Fonds propres* : 821 € (31,08 %)

Jeanne-Odile HAGNIEL ayant présenté ces deux projets ajoute dans sa présentation qu'un concert pédagogique aura lieu en juin mais que ce concert ne fait pas l'objet d'une demande de subvention.

Ces deux demandes de subvention interrogent les membres du groupe sur le taux de la participation de la Communauté de Communes : jusqu'alors, la Communauté de Communes de la Mortagne intervenait plutôt à hauteur de 10% sur les projets qui s'inscrivaient généralement dans le cadre de la convention de développement local (Communauté de Communes de la Mortagne /Conseil Général). La mise en place de la Convention de Développement Culturel ne permet plus de financement Convention de Développement Local sur les événements culturels. Or, les « amis de l'orgue » étaient financés les années précédentes sur l'ensemble de la programmation dans le cadre de la Convention de Développement Local Pays, la Communauté de Communes de la Mortagne participant sur des projets exceptionnels (ex : concert du GAM, concert conjoint avec l'association « Qui-Qu'en-Grogne » de Moyen). Le fait d'attribuer une aide de 50 % aux « amis de l'orgue » sur sa programmation annuelle peut être considérée comme une subvention annuelle de fonctionnement et entraîner d'autres demandes de même nature auxquelles la Communauté de Communes de la Mortagne ne pourra pas faire face dans le cadre de son budget « culture ». Le règlement sera peut-être à préciser sur ce point. Cet échange met en évidence l'inadéquation de la Convention de Développement Culturel dans son fonctionnement actuel à des projets associatifs issus du territoire.

Concernant l'attribution des subventions aux « amis de l'orgue », le groupe propose de se prononcer en fin de réunion après examen de l'ensemble des projets.

> Lors de la dernière réunion, plusieurs pistes avaient été évoquées :

- Randonnée contée dans le cadre de **Rando en Mortagne** : l'UFOLEP (organisateur) a réalisé un appel pour avoir « des bras et des têtes » pour l'aider dans l'organisation. Le groupe « tourisme et patrimoine » a été saisi de la question et estime que si les associations locales et en particulier le Club Vosgien ne sont pas impliqués dans l'action, elle n'a pas lieu d'être financée par la Communauté de Communes de la Mortagne. Or, le Club Vosgien ne souhaite pas s'y investir. Aucun dossier de demande de subvention ne devrait donc parvenir à la Communauté de Communes.
- **Théâtre en appartement** : ce projet avait été avancé, mais semblait à l'époque trop précoce pour aboutir à une programmation en 2008. La réflexion sur un lieu culturel pourrait reprendre cette forme de manifestation. Aucun dossier n'est donc à attendre dans l'immédiat.
- Projet de l'association « **Qui-Qu'en-Grogne** » : l'association a fait savoir que le projet avancé à la dernière réunion ne se ferait pas en 2008.
- Le **collège de Gerbéviller** (élèves, professeur d'Allemand) a adressé un courrier pour demander un appui financier à l'organisation d'une soirée fêtant le 20<sup>ème</sup> anniversaire des échanges avec le Gymnasium de Schrozberg. Laurent GELLENONCOURT, Président du F.S.E, explique que ce projet est soutenu par le F.S.E mais demande à être précisé. Le groupe décide donc qu'un courrier soit envoyé pour que les responsables de l'échange précisent leur demande, le volet culturel du projet et le projet de financement.

- Les bénévoles de « Fleur des chants » se rencontrent en février pour réfléchir à de nouvelles propositions

En dehors du dossier des « amis de l'orgue », aucun autre dossier n'est donc prêt pour 2008.

Jeanne-Odile HAGNIEL, Présidente des « amis de l'orgue », quitte la réunion le temps du débat sur l'attribution des subventions à son association.

Le groupe de travail s'accorde rapidement sur l'attribution d'une subvention pour le dossier « route des orgues ». Il sera donc proposé une aide de 610,57 € au Bureau et au Conseil Communautaire.

La demande de subvention pour le reste de la programmation est débattue en raison notamment des engagements pour l'avenir du fait des modifications des modalités de subvention avec la mise en place de la Convention de Développement Culturel. La demande de l'association est cependant acceptée pour 2008 à hauteur de 1 321 €, en raison des difficultés rencontrées par l'association dans le montage de ses dossiers auprès de la Convention de Développement Culturel. Le groupe devra se pencher sur des limites à apporter au règlement d'attribution des subventions pour les prochaines années.

## **2. Information sur le projet de territoire**

Le projet de territoire est en cours de rédaction : plusieurs fiches actions concernant le groupe de travail « culture » ont été rédigées :

- > Soutien aux actions culturelles
- > Mise en réseau des bibliothèques
- > Animations Contes
- > Définition d'un lieu culturel

Ces fiches sont présentées rapidement et il est proposé que les membres du groupe de travail en soient destinataires pour apporter leurs commentaires rapidement.

## **3. Questions diverses**

> Ces fiches suscitent une réflexion sur le besoin de réaliser des spectacles jeunes publics sur le territoire. La non reconduction des festivals « Tradanse » et « Fleur des Chants » entraîne la disparition des spectacles jeunes publics qui les accompagnaient. Le groupe exprime sa volonté de ne pas laisser « d'années creuses » pour ce type d'animations. Il est ainsi proposé que la Communauté de Communes porte financièrement des spectacles jeunes publics, dont l'organisation serait confiée aux membres du groupe culture.

Un équilibre devra cependant être trouvé pour que les associations restent engagées dans l'organisation de ce type de manifestations .

> Francis MARCHAND propose pour répondre à ce besoin de spectacles jeunes publics de reprendre une ébauche de contes faite à Xermaménil. A partir d'idées d'enfants sur l'histoire locale, des adultes avaient réalisé des contes.

> Pour la prochaine réunion du groupe « culture », au sujet de la définition du lieu culturel, les membres du groupe souhaitent que l'invitation soit envoyée aux membres du groupe « lecture publique ». Les deux groupes ayant des problématiques très proches, Vincent LÉTICHE suggère qu'ils puissent travailler ensemble à l'avenir.

### **Destinataires du compte-rendu :**

- membres de la commission « Culture et communication »
- membres du Bureau